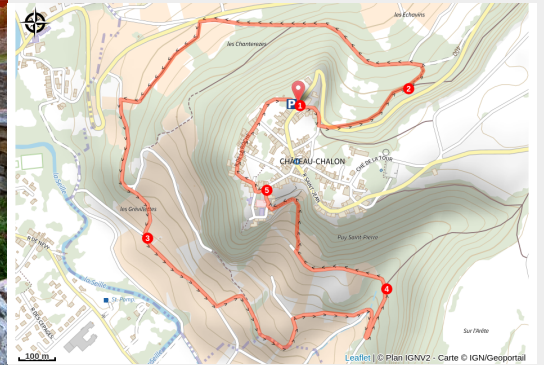


# Balade à Château-Chalon

Bresse Haute-Seille - Château-Chalon



Château-Chalon depuis le belvédère Saint-Jean (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



*Au cœur de l'AOC Château-Chalon, cette balade escarpée est une véritable découverte de toute la complexité du Vignoble Jurassien riche de son terroir, de sa géologie et de sa culture unique. C'est également le meilleur moyen de découvrir ce Plus Beaux Villages de France qu'est Château-Chalon !*

## Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 1 h 30

Longueur : 4.2 km

Dénivelé positif : 203 m

Difficulté : Moyen


Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

# Itinéraire

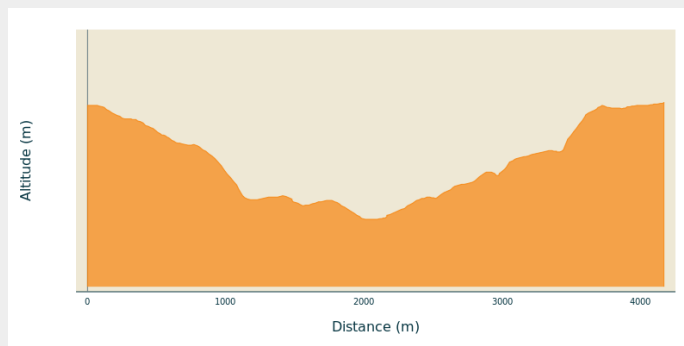
**Départ** : Château-Chalon

**Arrivée** : Château-Chalon

**Balisage** : — PR® (Promenades et Randonnées)  Sentier d'interprétation

**Communes** : 1. Château-Chalon  
2. Nevy-sur-Seille

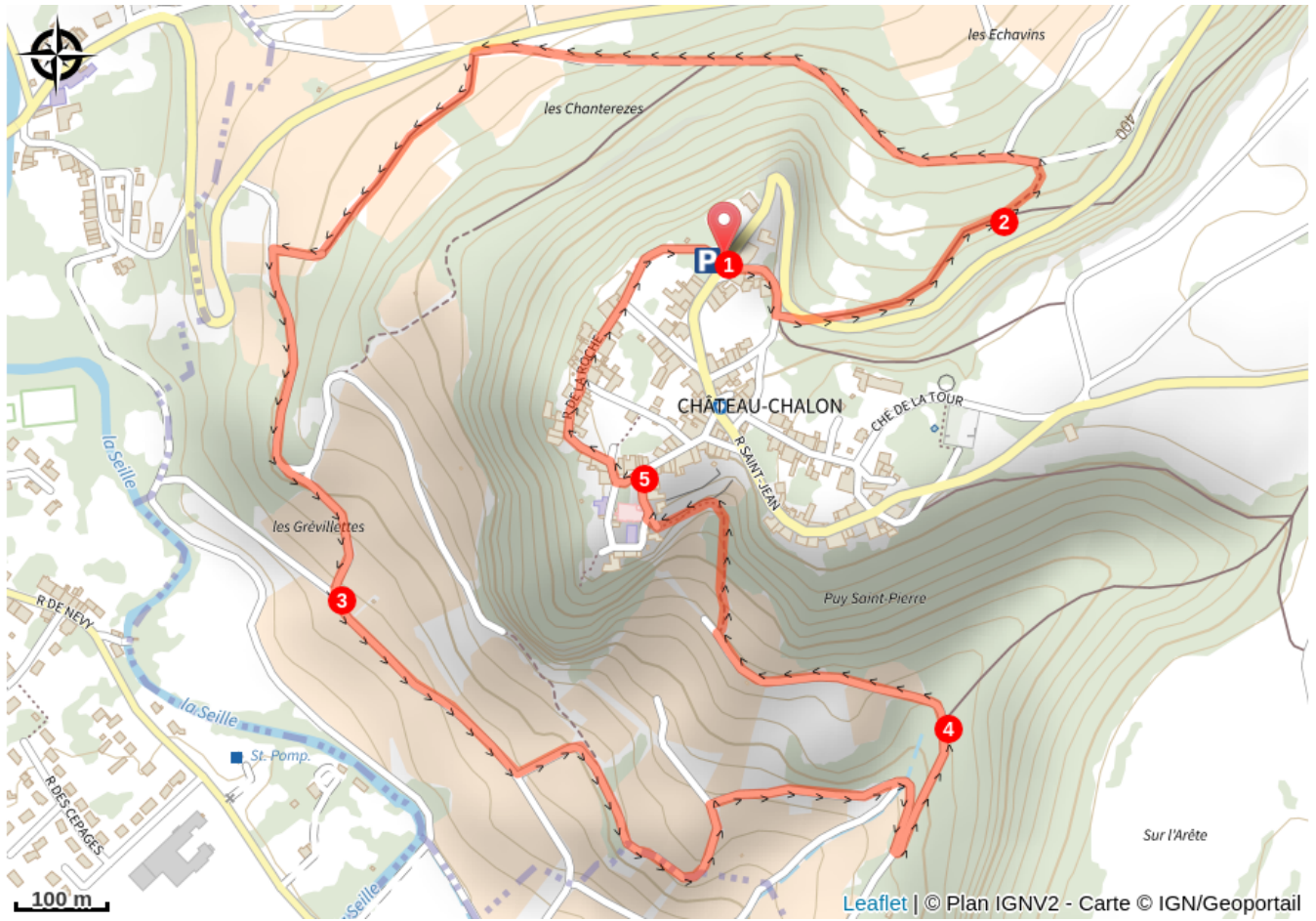
## Profil altimétrique



Altitude min 276 m Altitude max 450 m

1. Sortez du parking. Au poteau **CHÂTEAU-CHALON** prendre la direction **Aux Vergers**. Traverser la rue Saint-Jean puis s'engager dans la rue de la Fontenette. Descendre la rue et traverser la D5 en empruntant un chemin qui longe la D5 jusqu'au poteau **Aux Vergers**.
2. **Aux Vergers**, prendre à gauche le chemin forestier qui recoupe la D5 au poteau **Les Chanterèzes**. Prendre à gauche à travers les vignes de l'AOC Château-Chalon en suivant le balisage jaune jusqu'au poteau **Aux Chaises**.
3. **Aux Chaises**, continuer à gauche à travers les vignes et passer sous la fameuse roche jaune de Château-Chalon. Profiter de la vue sur la vallée de la Seille. Toujours à travers les parcelles de vignes escarpées qui entoure ce Plus Beaux Villages de France, rejoindre **les Niods** et remonter en forêt jusqu'au poteau **Puits Saint-Pierre**.
4. A **Puits Saint-Pierre**, prendre la gauche et sortir du bois pour retrouver les vignes. Grimper jusqu'à rejoindre la vigne conservatoire (*à droite*) qui abrite près de cinquante cépages qui composaient le vignoble jurassien avant la crise du Phylloxéra. Finir l'ascension pour retrouver le village de Château-Chalon et l'église Saint-Pierre construite au XIIe siècle.
5. Au poteau **Maison de la Haute Seille**, prendre la gauche la rue de la Roche qui vous ramène au parking en passant par le belvédère Sainte-Anne. (*En profiter pour découvrir le village et ses rues typiques, ses vignerons, ses 2 autres belvédères de la Rochette et de Saint-Jean ainsi que l'école d'autrefois et la fameuse Maison de la Haute Seille*).

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques



## Balade entre les vignes

Pour votre sécurité et une bonne cohabitation avec les vignerons, soyez vigilants aux abords des vignes (circulation d'engins, traitements...), laissez les lieux propres, restez sur les sentiers balisés et n'entrez pas dans les parcelles de vignes, si vous n'y êtes pas autorisé.



## Sentier d'interprétation

Les sentiers d'interprétations ou sentiers de découverte, sont des parcours aménagés très facile, particulièrement indiqués pour les familles, et équipés de panneaux d'informations. Ces panneaux permettent aux usagers de comprendre les milieux qu'ils traversent avec des données historiques, scientifiques, géologiques, culturelles ou naturelles.



## Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## Comment venir ?

### Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Voiteur par la D70, traverser le village et rejoindre Château-Chalon par la D5.

### Parking conseillé

Parking au centre du Village - Rue des Roche

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### Lieux de renseignement

**Office de Tourisme JurAbsolu**  
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR

[contact@jurabsolu.fr](mailto:contact@jurabsolu.fr)

Tel : 03 84 44 62 47

<https://www.jurabsolu.fr/>

